Terra Ostra

GUJAN-MESTRAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026041106

Rapporteur : Xavier PARIS

Objet : Règles et durées d'amortissement des biens

L'an deux mille vingt-six, le 4 novembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRA, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Gujan-Mestras, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 23 octobre 2026

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRA
- Stephan PEY, Vice-Président de TERRA OSTRA
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire en charge des ports
- Patrick LABRUE, Adjoint au Maire en charge de la culture et des associations culturelles
- Sylvie BANSARD, Conseillère municipale
- Pierrick LEOPOLD, Conseiller municipal délégué à la démocratie participative et à la vie des quartiers
- Paquito SANCHEZ, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'artisanat, à l'animation économique, à l'emploi et aux marchés
- Kevin LANGLADE, Conseiller municipal délégué au jumelage
- Aurélien LOUESSARD, Le Lounge
- Arnaud LE NOST, Association des commerçants et artisans de la Hume-Meyran

Absents excusés :

- Corinne GAUTIEZ – donne procuration à Ludovic DUCOURAU
- Michel CARRARA – donne procuration à Aurélien LOUESSARD
- Jean-Pierre PETIT – donne procuration à Arnaud LE NOST
- Christel SANCHE – donne procuration à Stephan PEY

Absent :

- Michel PONS

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261117-2026041106-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2026

Terra Ostra
GUJAN-MESTRAS

L'EPIC TERRA OSTRA est régi par les règles de la comptabilité publique de type M4.

Par délibération du Conseil d'administration du 8 novembre 2024, L'EPIC a fixé les modalités et les durées d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Une mise à jour de cette délibération est nécessaire.

Seuil unitaire en dessous duquel certaines immobilisations de peu de valeur seraient affectées en charges de fonctionnement :

- **200 € HT.**, ce seuil ne s'appliquera pas aux acquisitions de logiciels, de matériels destinés à la location (réfrigérateur...) mis d'office en investissement.
- En ce qui concerne le mobilier de bureau, ce seuil s'apprécie par le cumul des acquisitions sur l'année et non par l'achat individuel.

Durées d'amortissement :

Nature	Immobilisations incorporelles	Durée
205	Licences, marques, modèles et procédés, logiciels Création site internet	2 ans 5 ans
	Immobilisations corporelles	
2154	Matériel de production de froid et de chaleur (réfrigérateur, congélateur, chauffage...)	5 ans
2154	Matériel d'incendie, de secours et de sécurité Divers mobiliers et accessoires	5 ans
2154	Matériel non scénique d'enregistrement et de reproduction de l'image et du son (dictaphones, appareils photographiques, magnétoscopes, lecteur CD...) Mobilier urbain (panneaux ...)	3 ans 4 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillages industriels - Tentes camping et leurs aménagements - Petits matériels - Outillages légers	 4 ans 5 ans 3 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
2182	Véhicule de transport	5 ans
2183	Matériel de reprographie (photocopieur....)	5 ans

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261117-2026041106-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2026

	Matériel de traitement du courrier Grosses installations téléphoniques	
2183	Matériel informatique Audioguides Autre matériel de bureau Matériel de façonnage de documents Petit matériel téléphonique	3 ans
2184	Mobilier de bureau	5 ans
2184	Mobilier extérieur	4 ans
2188	Autres Immobilisations corporelles Matériel d'animation Autres petits matériels	 5 ans 3 ans

Dotations aux amortissements :

Les dotations annuelles sont calculées à partir des durées d'amortissement définies ci-dessus. S'agissant de la première année, la dotation est calculée au prorata temporis à partir de la date de facturation du bien acquis.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- valider ces critères comptables applicables à compter de l'exercice 2026.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRA

Accusé de réception en préfecture
033-493568307-20261117-2026041106-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2026